

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 6 décembre 2017 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard  
M. Simon Roy  
M. Éric Arseneault  
Mme Lucie Crépeault  
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

**2017-12-194 1. Ouverture de la séance et présences**

À 20 h, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2017-12-195 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de décembre tout en laissant le varia ouvert.

**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**Mercredi 6 décembre 2017 à 20 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de novembre.
4. Correspondances :
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 4.2 Lecture de la correspondance :
    - 4.2.1 Ville d'Amos – Partage des coûts – Entente incendie 2018
    - 4.2.2 François Gendron – Transport interurbain
    - 4.2.3 CPTAQ – Dossier 415508
    - 4.2.4 MTMDET – Mise aux normes du système de traitement des eaux usées
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Adoption de la liste des immeubles en vente pour les taxes
  - 5.3 Dépôt du registre public des déclarations
  - 5.4 Changement de prix de vente de la caisse d'eau
  - 5.5 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018
  - 5.6 Dépôt des intérêts pécuniaires des élus
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**Adoptée**

**2017-12-196 3. Adoption du procès-verbal de novembre**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017.

**Adoptée**

**4. Correspondances :**

**2017-12-197 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

**Adoptée**

**3757**

#### 4.2 Lecture de la correspondance :

##### 4.2.1 Ville d'Amos – Partage des coûts – Entente incendie 2018

Mention est faite concernant la correspondance de la Ville d'Amos qui nous informe du partage des coûts du service de protection contre les incendies et de la convocation à une rencontre d'information à ce sujet.

##### 4.2.2 François Gendron – Transport interurbain

Mention est faite concernant la correspondance reçue de François Gendron.

##### 4.2.3 CPTAQ – Dossier 415508

Mention est faite concernant correspondance de la CPTAQ.

##### 4.2.4 MTMDET – Mise aux normes du système de traitement des eaux usées

Mention est faite concernant la correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) au sujet de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

#### 5. Administration

2017-12-198 5.1 Adoption des comptes à payer

## Comptes Novembre 2017

<b>Comptes payés au courant du mois</b>		
<b>SALAIRES ÉLUS</b>		3 057,23 \$
<b>SALAIRES EMPLOYÉS</b>		11 368,21 \$
<b>COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA</b>	Souper théâtre La Motte	\$50,00
<b>DESJARDINS SERVICE DE PAIE</b>	FRAIS PAIES	\$36,73
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	DAS novembre QC	\$4 520,58
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	DAS novembre CAN	\$1 834,59
<b>SANIMOS INC.</b>	Remb excédent garanti 10% 2018	\$261,52
<b>TOTAL</b>		<b>21 128,86 \$</b>

<b>Comptes payés par ACCES D</b>		
<b>TÉLÉBEC LTÉE</b>	TEL BUREAU NOV	\$310,71
	SYST. TEL NOV	\$30,84

<b>TÉLÉDISTRIBUTION AMOS INC.</b>	INTERNET DEC	\$57,43
<b>TOTAL</b>		<b>398,98 \$</b>

<b>Comptes payés par chèque</b>		
<b>ANNE-RENÉE JACOB</b>	CELLULAIRE NOV-DÉC	\$80,00
	DÉPLACEMENTS SEPT-OCT-NOV	\$166,84
<b>APSAM</b>	FORMATION ARJ-ST	\$20,00
<b>BIGUÉ AVOCATS</b>	SERVICE JURIDIQUE	\$80,48
<b>BMR BERGERON &amp; FILLES INC.</b>	AMPOULE+VÉRIFICATEUR VOLTAGE	\$56,27
<b>BOUTIQUE DU BUREAU GYVA</b>	REÇU, CALCULATRICE, ÉLASTIQUE	\$25,94
<b>CANADIAN TIRE</b>	LUMIÈRES DECO+PILES	\$481,07
	MÈCHES, BROSSE, NETTOYEURS	\$250,35
	LIMES, GRAISSE, BALADEUSE	\$96,26
	CORDE POUR BUT HOCKEY	\$26,43
<b>COMBEQ</b>	PERFECTIONNEMENT Q2R22	\$488,64
<b>COOP IGA AMOS</b>	JUS+DESSERTS VENDREDI PIZZA	\$37,14
<b>EQUIPEMENT R.S. LACROIX</b>	HUILE+PIÈCES VTT	\$37,92
	PIÈCES VTT	\$341,40
<b>ESKA INC.</b>	EAU NOVEMBRE	\$936,00
<b>FONDATION DE L'HÔPITAL STE-JUSTINE</b>	CONTRIBUTION 2017	\$60,00
<b>GARAGE TARDIF LTÉE</b>	WIPER+BRAS	\$131,37
<b>JACQUES A. GAGNON</b>	CELLULAIRE NOV-DÉC	\$30,00
<b>LES ÉQUIPEMENTS JULES GRONDIN</b>	PIÈCES TRACTEUR	\$60,59
<b>M&amp;M NORD-OUEST INC.</b>	ABSORBANT	\$23,65
<b>MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)</b>	PEINTURE BUT HOCKEY	\$54,03
<b>MRC ABITIBI</b>	MAXTAXI	\$300,00
<b>PIÈCES JGR AMOS INC. (LES)</b>	DOUILLES+COFFRE	\$25,15
	DOUILLES	\$14,13
<b>POSTES CANADA</b>	JOURNAL NOV, AVIS, OFFRE EMPLOI	\$85,14
	TIMBRES	\$1 437,42
<b>PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)</b>	ESSENCE NOV	\$94,01
	ESSENCE NOV	\$120,01
	CAMION EAU NOV	\$20,16

	ESSENCE DÉC	\$115,04
<b>REMORQUAGE BELZILE</b>	REMORQUAGE	\$294,34
<b>SANIMOS INC.</b>	COLLECTE DÉC	\$4 670,86
	CONTENEURS EVW DEC	\$160,97
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS CONTORSION</b>	COMPTABILITÉ NOV	\$731,72
<b>SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉN. PAJULA</b>	SABLAGE NOV (125 TM)	\$6 192,27
<b>SOGITEX</b>	TAMIS+GANTS	\$82,96
<b>SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC</b>	GANTS HIVER	\$51,41
<b>STANTEC CONSULTING LTD.</b>	TRAVAUX GENDRON	\$11 175,57
<b>STÉPHANE TOUPIN</b>	CELLULAIRE NOV-DÉC	\$80,00
<b>SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE</b>	CASTORS	\$302,84
	SMAF GRAPPES	\$467,95
	PERMIS SEG	\$320,00
	HONORAIRES NOV	\$1 351,81
<b>TECHNICOM NORD-OUEST INC</b>	AMPLIFICATEUR CELLULAIRE	\$1 592,41
<b>VILLE D'AMOS</b>	LET + ECOCENTRE OCT	\$2 819,26
<b>VÉRONIQUE TRUDEL</b>	RENCONTRE ADL+AINÉS	\$46,22
	DEPLACEMENTS NOV	\$168,56
<b>ZIP LIGNES</b>	PANNEAU PARC DE LA POINTE	\$311,53
<b>ÉPICERIE CARIGNAN</b>	VENDREDI PIZZA	\$332,65
<b>TOTAL</b>		<b>36 848,77 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>58 376,61 \$</b>

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de novembre pour un total de 58 376.61 \$.

#### **Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

\_\_\_\_\_  
Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

#### **5.2 Adoption de la liste des immeubles en vente pour les taxes**

Ce sujet est annulé.

#### **5.3 Dépôt du registre public des déclarations**

***Tel que prévu à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le registre des déclarations pour l'année 2017 est déposé et il ne contient aucune déclaration.***

**2017-12-199 5.4 Changement de prix de vente de la caisse d'eau**

**ATTENDU QUE** la Municipalité vend des caisses d'eau aux citoyens à prix modiques, soit 4,00 \$ le 18 litres d'eau acheté mensuellement;

**ATTENDU QUE** lors de l'élaboration du budget les coûts afférents au service sont plus élevés que les revenus;

**ATTENDU QUE** le prix suggéré demeure très avantageux pour les citoyens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a instauré un système de prix en fonction de la fréquence des achats et que la fréquence d'achat au mois est celle qui génère le plus de travail ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'augmenter à 4,25 \$ le prix de vente du 18 litres d'eau si le citoyen achète ses coupons une fois par mois et que le changement soit effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Adoptée**

**2017-12-200 5.5 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018 ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement *de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018 ;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

### **Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

### **5.6 Dépôt des intérêts pécuniaires des élus**

***Tel que prévu à l'article 358 sur la Loi des élections et des référendums, les déclarations des intérêts pécuniaires des élus sont déposées.***

### **6 Varia**

Aucun sujet au varia.

### **7 Période de questions**

Aucune question de l'assemblée.

### **2017-12-201 8. Levée de la séance**

À 20 h 28, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

### **Adoptée**

---

Martin Roch, maire

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière